

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 26 portant ouverture de crédits supplémentaires au titre du Budget Local. (Ex. 1910).

n° 26

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 janvier 1911

Numéro JO  
n° 171 du 01/02/1911

Date du numéro  
1 février 1911

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'insuffisance des crédits inscrits aux chapitres 3, 4, 6 et 7 du Budget Local (exercice 1910)

**Vu** la situation financière de l'exercice 1910

**Vu** la situation de la Caisse de réserve

**Vu** le décret du 20 novembre 1882 sur le régime financier des Colonies

Le Conseil d'Administration entendu.

### TEXTE INTÉGRAL

Art. premier, — Il est ouvert au budget du Service Local exercice 1910 des crédits supplémentaires s'élevant ensemble à la somme de 40.750 fr. Ces crédits seront répartis comme suit entre les différents chapitres du Budget savoir :

Chapitre 3. — Affaires Indigènes. Police, Prisons. Article 1er, — Affaires Indigènes.... 4.000

Chapitre 4. Services Financiers Art. 1er, — Trésor ..... 6.000 }

#### Art. 2

Douanes et contributions. 2. 000 } 23.000

#### Art. 3

— Postes et télégraphes..... 15.000 }

Chapitre 6. — Service de Santé, Article 1e, — Hôpital..... 2.500

Chapitre 7. — Travaux publics. Ports. Rades et Jardins Publics

**Art. 2**

— Ports et Rades... 8.800 } 11.250

---

**Art. 3**

— Jardins publics.. 2.450 } Total égal..... 40. 750

---

**Art. 2**

— Il y sera pourvu au moyen d'un prélèvement d'égale somme sur la caisse de réserve du Service Local. Art, 3. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Côte française des Somalis.

---

---

**P. PASCAL.Par le Gouverneur :Le Secrétaire Général.CASTAING.**